

N° de marché

23PA01

EPCC 9-9bis

Chemin du Tordoir – CS50163

62590 OIGNIES



CAHIER DES CHARGES

**Prestations d'hébergement pour les activités
du 9-9bis**

**Date limite de réception des
offres :**

10 février 2023 à 12h00

Renseignements :

Maxime Jacquemin
Chargé de production

Tél. : 06.61.95.01.94

maxime.jacquemin@9-9bis.com

Date limite de réception des offres :

10.02.2023– 12h00.

SOMMAIRE

I. PRESENTATION DU PROJET.....	3
1. Historique	
2. Un projet culturel fort	
3. Le Métaphone : salle de spectacles et instrument de musique	
II. DESCRIPTION DE LA PRESTATION.....	4
1. Hébergement des artistes en hôtel **	
2. Equipement	
3. Obligations	
III. MODALITES DE REPONSE.....	5
1. Critères de sélection des offres	
2. Modalités d'exécution des prestations	
3. Modalités de facturation et de paiement	
4. Pénalités de retard	

ANNEXES

- Bordereau des Prix Unitaires (BPU)
- Acte d'engagement

I. PRESENTATION DU PROJET

1. Historique

Le carreau de fosse 9-9bis de Oignies a fermé en 1990 clôturant près de trois siècles d'exploitation du charbon dans le Bassin minier Nord-Pas de Calais.

Alors que sa destruction est envisagée, le site est sauvé in extremis par une procédure de classement aux Monuments Historiques qui souligne la valeur indéniable du lieu et la qualité architecturale des bâtiments datant de 1931.

Depuis le 30 juin 2012, le 9-9bis, avec 353 autres éléments du bassin minier Nord-Pas de Calais, est inscrit sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO au titre de "paysage culturel évolutif".

2. Un projet culturel fort

Le projet de reconversion s'articule autour de trois dimensions complémentaires - musique, patrimoine et tourisme - pour créer une synergie et faire du 9-9bis un projet culturel fort en Nord-Pas de Calais.

La musique représente l'élément-phare de la culture minière avec l'importance accordée aux harmonies et fanfares et au son illustré par le bruit des machines, les voix des mineurs etc.

Une partie du projet est donc naturellement dédiée aux pratiques musicales (salles de pratique, studios de répétition et d'enregistrement)

Les bâtiments des machines seront, quant à eux, mis en valeur à travers un parcours muséographique, une galerie sonore et un espace d'expositions temporaires.

En complément du projet patrimonial et culturel, le 9-9bis proposera également un programme tertiaire avec des espaces dédiés aux entreprises et à l'accueil de séminaires.

L'ensemble de ces espaces sera ouvert au public d'ici 2016.

3. Le Métaphone : salle de spectacles et instrument de musique

Le Métaphone, inauguré en juin 2013, incarne l'élément emblématique du projet culturel et artistique du 9-9bis.

Cette salle de spectacles modulable (500 places assises / 1000 places debout) puise toute son originalité par un concept unique : être également un instrument expérimental. Le bâtiment est, en effet, habillé d'une peau sonore constituée de plaques de matières variées. Le son est produit par 24 instruments installés en façade et diffusé par des caissons de bois de part et d'autre du bâtiment.

Le Métaphone offre au public plus d'une vingtaine de spectacles par an, dans un large éventail de genres musicaux. Un aménagement extérieur permet également d'organiser des concerts en plein air.

Les artistes trouvent dans ce lieu une source de recherche, de création et de mise en valeur de leur projet avec la possibilité de résidences, de captations vidéo, de filages avant des tournées nationales, etc...

II. DESCRIPTION DE LA PRESTATION

1. Hébergement des artistes en hôtel **

Le Métaphone et le site du 9-9bis recevront de nombreux artistes et techniciens pour la saison à venir. Ces artistes, présents pendant une durée de 24h, doivent être logés dans de bonnes conditions. L'organisateur recherche un prestataire capable d'assurer l'hébergement de ces personnes. Pour cela, le prestataire retenu devra proposer un établissement de qualité professionnelle, capable d'assurer l'accueil des artistes dans des conditions de confort et d'hygiène obligatoire à un établissement de 2*. Les services et les produits devront correspondre aux descriptifs techniques figurant dans le bordereau des prix unitaires.

2. Equipement

- Une chambre d'hôtel de 11m² minimum
- Salle de bain avec cabine de douche ou baignoire dans la chambre
- Un WC (pas de sanibroyeur) dans la chambre
- Une literie récente : lit single d'au moins 1,20 x 2,00 mètres, lit double d'au moins 1,60 x 2,00 mètres, lit twin d'au moins 2 x 0,90 x 2,00 mètres
- Un parking gardé et/ou sous vidéo surveillance, sans hauteur maximale de passage de véhicule, capable d'accueillir un van de 7,50m de long et d'un bus de 18m de long. Le parking devra être grand afin que les accès et les manipulations des longs véhicules types bus puissent être réalisables. Ce parking devra être fermé mais facilement accessible 24/24h via un digicode communicable aux artistes.
- La réception devra être ouverte 24h/24 afin que les artistes puissent récupérer les clés des chambres après leur concert, donc tard.
- Les horaires de service des petits-déjeuners devront être compris entre 08h00 et 11h00.
- Le Check-out des chambres ne devra pas être inférieur à 11h30 du matin.
- En cas de demande de Day-Room, l'accès à la chambre pourra se faire à partir de 10h00 du matin.
- En cas de Day-Room l'accès à l'eau chaude devra être suffisant pour plusieurs douches dans la journée et avec les serviettes de toilette en conséquence à la demande
- L'offre en chambre single et twin (avec deux lits réellement séparables) devra être suffisante pour pouvoir répondre à la demande des artistes quant à la répartition des types de chambres.
- L'hôtel doit disposer d'un accès internet sans fil wifi gratuit dans les chambres.
- Le prestataire devra fournir tout le linge de lit et de toilette propre avec couverture et oreiller à disposition
- Occultation opaque extérieure (volets roulants, persiennes, etc.) ou intérieure (rideaux, doubles rideaux, etc.) dans chaque chambre
- Les équipements et mobiliers sont propres et en bon état
- Le service sera compris dans les tarifs du BPU
- Le prestataire devra embaucher des équipes techniques connaissant exactement leurs tâches
- Les commandes seront basées sur besoins des artistes accueillis au 9/9bis et au Métaphone. Le nombre global peut varier de 1 à 30 personnes par jour de concert.

3. Obligations

- Le titulaire proposera des produits issus de marques à forte notoriété, plébiscitées par les professionnels et les consommateurs et issus du terroir.
- Le ménage sera fait au départ des artistes
- Le fournisseur s'engage à garantir l'installation d'un matériel sélectionné sur des critères de qualité de service du produit, de fiabilité, de durabilité, de préservation de l'environnement et d'esthétisme.
- Le fournisseur s'engage à servir des produits bios et/ou frais.
- A la demande, les chambres doivent disposer d'une baignoire.

- Le petit déjeuner devra être compris dans le prix de la chambre
- La réservation peut être annulée sans frais 24 heures avant la date d'arrivée du groupe.
- L'hôtel devra disposer de 25 chambres disponibles sur la même nuitée dont un minimum de 15 chambres twins et 10 singles.
- La température ambiante devra être en permanence de 20°C
- Les frais de téléphone et les extras (minibars, bar, restauration, film...) seront à la charge de la personne occupant la chambre (pas de facturation supplémentaire).

III. MODALITÉS DE RÉPONSE

Date limite de réception des offres : 10.02.2023 – 12h00.

Délai maximum de validité des offres : 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Les offres datées et signées doivent parvenir par courrier ainsi que par courriel avant la date limite de réception des offres indiquées ci-dessus à :

EPCC 9-9bis
Marché Hébergement
Chemin du Tordoir – CS 50163
62590 OIGNIES
Courriel/ info@9-9bis.com

Les candidats fourniront les informations et références suivantes :

- Présentation de la société : métiers, stratégie, chiffre d'affaires...
- Tarif détaillé pour chacune de prestations (montants indiqués en euros HT et TTC).
- Compréhension et adaptation au planning prévisionnel du déroulement de la prestation.

1. Critères de sélection des offres

La sélection de l'offre portera à :

- 50% sur le critère technique (qualité des prestations, disponibilité horaires réception, stationnement, proximité)
- 50% sur le critère de prix

2. Modalités d'exécution des prestations

Prestations d'hébergement ** des artistes pour les évènements et activités du 9-9bis

3. Modalités de facturation et de paiement

Le règlement sera effectué de la manière suivante :

Paiement à l'issue de l'achèvement de chaque bon de commande sur présentation de facture.

Le délai global de paiement est de 30 jours à compter de la réception de facture.

4. Pénalités de retard

Si le prestataire ne réalise pas la prestation en temps voulu, l'Etablissement Public du 9-9bis pourra imputer au montant HT de la prestation une pénalité de 500 euros par jour ouvré de retard.

Cette pénalité ne pourra être effective que si le retard pris incombe uniquement au prestataire.